



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 50  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 9

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

### **Membres absents :**

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame  
Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François  
REBSAMEN  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

**OBJET : CULTURE****Conservatoire à Rayonnement Régional - École élémentaire Voltaire de Dijon -  
Convention à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Côte d'Or**

Par délibération du 30 mars 2009, le conseil municipal a décidé la passation d'une convention entre la Ville et l'État (Ministère de l'Éducation Nationale) afin de définir les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges, en application d'un arrêté ministériel du 31 juillet 2002.

Des classes à horaires aménagés musique (CHAM) de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont ainsi été créées par la Ville et l'Inspection Académique de la Côte d'Or à l'école élémentaire Voltaire. L'enseignement artistique est dispensé aux élèves par des professeurs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon.

Il est proposé de reconduire le dispositif avec la signature d'une nouvelle convention fixant l'organisation des CHAM de l'école Voltaire, sur une durée de 3 ans. Celle-ci précise les modalités de fonctionnement entre les deux structures, les contenus et volumes horaires des enseignements artistiques, la procédure d'admission des élèves avec la mise en place d'indicateurs, les modalités d'affectation et de communication des résultats, l'évaluation, le suivi, la surveillance des élèves ainsi que la commission de suivi de la scolarité en CHAM.

Cette convention comporte une mise à jour des textes législatifs de référence, ainsi qu'un descriptif détaillé des séances de pratique (auditions d'entrée) mises en place ces dernières années, suite à un travail de fond mené par le Conservatoire, l'Éducation nationale, et après des échanges avec les parents d'élèves. De plus, elle précise comment s'opère le choix d'un instrument pour chaque enfant débutant.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 9 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN